

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

Commission des questions
politiques spéciales et
de la décolonisation
(Quatrième Commission)
18e séance
tenue le
mercredi 3 novembre 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA (no)e SÉANCE

Président : M. MORALES (Espagne)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE AU PROCHE-ORIENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/54/SR.18
1er mars 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

La séance est ouverte à 10 heures.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE AU PROCHE-ORIENT (suite) (A/54/13 et Add.1, A/54/338, A/54/345, A/54/376, A/54/377, A/54/385, A/54/477, A/C.4/L.13-L.19)

1. M. OSEI (Ghana) dit que sa délégation appuie la déclaration faite la veille par le représentant de la Jordanie au nom du Mouvement des pays non alignés, et soutient vivement les initiatives de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) en matière de formation professionnelle des Palestiniens.

2. Le Ghana partage les conclusions du Groupe de travail sur le financement de l'Office, aux travaux duquel il a participé, et s'inquiète du fait que celui-ci continue de souffrir de l'insuffisance des moyens financiers. Le déficit budgétaire pour 1998, qui s'élève à 61,9 millions de dollars, suscite de vives inquiétudes, car il signifie que l'UNRWA devra maintenir les dures mesures d'économie introduites en 1997, ce qui a des conséquences négatives pour le niveau et la qualité des services qu'il fournit.

3. La délégation ghanéenne réitère qu'en attendant le règlement final du problème du Moyen-Orient, la communauté internationale a l'obligation d'appuyer les activités de l'UNRWA, et s'associe à l'appel lancé par les principaux orateurs en faveur de l'augmentation de ses ressources. Toutefois, on ne peut pas manquer de mettre l'accent sur la nécessité d'une plus grande transparence budgétaire et d'une plus grande efficacité dans la gestion des ressources. La délégation ghanéenne se félicite à cet égard de la recommandation du Bureau des services de contrôle interne figurant au document A/54/267, et note avec satisfaction que la direction de l'UNRWA a déjà accepté ces recommandations et a commencé à les appliquer. Ce n'est que de cette manière que l'on pourra préserver le soutien et la confiance des donateurs.

4. M. AL-ALAWI (Oman) remercie le Commissaire général pour son rapport exhaustif (A/54/13) et son exposé à la Commission et dit que sa délégation s'inquiète de la situation difficile des réfugiés palestiniens dans les territoires arabes occupés. Les travaux menés par l'UNRWA font partie intégrante des activités moyennant lesquelles la communauté internationale assume ses obligations à l'égard des habitants de ces territoires, qui ont été obligés à quitter leurs foyers en raison de l'occupation israélienne. Par ses actes à l'endroit des réfugiés et personnes déplacées palestiniens, Israël défie la communauté internationale et viole les dispositions des pactes et accords internationaux ainsi que des résolutions des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne l'obligation de la puissance d'occupation d'assurer la sécurité de la population civile en temps de guerre.

5. L'évolution positive des relations arabo-israéliennes et la reprise du processus de paix portent à l'optimisme. L'Oman espère qu'il sera possible de conjuguer les efforts de toutes les parties pour faire renaître l'espoir et la confiance et rétablir la sécurité et la stabilité dans cette région importante du globe.

6. L'Oman n'a cessé d'appuyer tous les efforts en faveur d'une solution pacifique des problèmes du Moyen-Orient, et notamment du problème palestinien,

/...

et considère le processus de paix comme un élément important de ces efforts. Pourtant, le problème des réfugiés demeure entier, et l'Oman invite instamment toutes les parties à s'asseoir à la table des négociations afin de trouver, dans une ambiance constructive, des solutions acceptables permettant de garantir les droits légitimes et la dignité des habitants palestiniens, en particulier leur droit au retour, compte tenu des intérêts des pays voisins.

7. Il faut que l'UNRWA collabore étroitement avec l'Autorité palestinienne – seul représentant légitime du peuple palestinien. Le transfert du siège de l'Office à Gaza est une décision logique et raisonnable à cet égard, et l'Oman exhorte la communauté internationale à continuer de fournir un appui financier et politique à l'UNRWA et au peuple palestinien, en particulier en cette étape décisive du processus de paix au Moyen-Orient. L'Oman demande également instamment aux autorités israéliennes de collaborer avec l'Office.

8. Mme WANG WENZHAO (Chine) remercie le Commissaire général de l'UNRWA pour son rapport détaillé sur le travail de l'Office et rend hommage à son personnel pour les efforts inlassables qu'il déploie dans l'intérêt des réfugiés palestiniens, qui contribuent à la stabilité dans la région.

9. Les efforts conjoints de la communauté internationale et des parties intéressées ont abouti à certains progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient. Ainsi, Israël et la Palestine se sont-ils mis d'accord sur les modalités de mise en oeuvre du mémorandum de Wye River et des négociations sur le statut final de la Palestine et ont signé le mémorandum de Sharm-el-Sheik. Cette tendance positive doit être préservée. La Chine espère que le processus de paix continuera à se développer conformément au principe «des terres contre la paix».

10. Le problème des réfugiés a toujours occupé une place centrale dans le processus de paix au Moyen-Orient. En cette étape décisive, les Palestiniens ont besoin plus que jamais d'un appui ferme et sincère de la part de la communauté internationale. Au cours du demi-siècle écoulé, l'UNRWA a surmonté de nombreuses difficultés et a contribué sensiblement à améliorer le sort des réfugiés palestiniens et à faire avancer le processus de paix. Ses efforts sont devenus une partie intégrante de ce processus. Dans ces conditions, l'Office joue un rôle particulier; par conséquent, sa crise financière ne peut manquer de susciter de graves préoccupations. Le déficit financier non seulement sape ses activités, mais risque d'entraîner des conséquences extrêmement défavorables pour un processus de paix encore fragile. La Chine espère que la communauté internationale aidera l'UNRWA par des efforts collectifs à surmonter ses difficultés financières, fournissant ainsi un appui considérable au processus de paix. Il faut également espérer que l'Office réussira, dans ces nouvelles conditions, à réaliser tout son potentiel et à perfectionner continuellement son appareil de gestion.

11. Le Gouvernement chinois a toujours été un partisan indéfectible du processus de paix au Moyen-Orient et a appuyé les travaux de l'UNRWA; il continuera à verser des contributions à ses activités.

12. M. KAMAL YAN (Malaisie) note avec satisfaction les activités menées par l'UNRWA en sa qualité d'institution qui joue le rôle principal dans la fourniture des services les plus divers aux 3,6 millions de réfugiés palestiniens enregistrés. La Malaisie apprécie hautement les efforts déployés

par l'Office pour améliorer le niveau et la qualité de ses services malgré la réduction des ressources à sa disposition. L'orateur appelle l'attention à ce sujet sur les mesures prises par l'Office pour stabiliser la situation financière, et note avec satisfaction qu'on a réussi, lors d'une récente réunion officielle en Jordanie des principaux donateurs et du pays hôte, à dégager des ressources supplémentaires d'un montant d'environ 7 millions de dollars pour les activités de l'UNRWA.

13. La Malaisie est fermement convaincue que la solution du problème des réfugiés est une condition indispensable à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Elle continue de s'inquiéter de ce que depuis plus de 50 ans, les Palestiniens ne peuvent pas rentrer dans leurs foyers. Il faut donc élargir la portée du programme de mise en oeuvre des accords de paix afin d'améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens, d'accroître leurs possibilités d'emploi et de développer l'infrastructure. En conclusion, l'orateur déclare qu'en plus de l'assistance que la Malaisie fournit déjà au peuple palestinien, elle entend verser une contribution de l'ordre de 20 000 dollars pour financer les activités de l'UNRWA.

14. M. POHAN (Indonésie) dit que sa délégation réaffirme son appui au mandat de l'UNRWA, qui a fait une grande contribution au développement économique et social des territoires occupés et dont les efforts ont permis d'atténuer la gravité des problèmes économiques et sociaux, ce qui facilite la réalisation de la stabilité dans la région. Dans ce contexte, l'Indonésie se félicite de la signature, le 4 septembre 1999, du mémorandum de Charm-el-Sheik par les dirigeants palestiniens et israéliens, qui, espère-t-on, permettra de régler d'autres questions controversées dans le cadre des négociations sur le statut final, y compris la question des réfugiés, conformément aux résolutions des Nations Unies et au principe «des terres contre la paix».

15. Le Programme de mise en oeuvre de la paix a facilité l'affectation de ressources au financement des services indispensables, ce qui a permis d'améliorer la qualité de vie des réfugiés palestiniens, de créer des emplois et de contribuer au développement de l'infrastructure. Il convient également de noter avec satisfaction les efforts de l'Office dans les domaines les plus divers, tels que la mise en valeur des ressources humaines, la remise en état des logements, la lutte contre la pauvreté, les programmes de développement social destinés aux jeunes, aux femmes et aux handicapés.

16. La paix et le développement étant interdépendants, il est crucial que l'ONU et ses organes, en particulier l'UNRWA, continuent à jouer le rôle principal en ce qui concerne l'accélération du développement, ce qui facilitera la mise en place des fondements d'une paix durable au Moyen-Orient.

17. M. DAUSA CESPEDES (Cuba) dit que le rapport du Commissaire général de l'UNRWA montre que l'Office s'est acquitté honorablement de sa mission consistant à améliorer la sort de plus de 3,5 millions de réfugiés, mais qu'il se heurte à des problèmes, et notamment à l'insuffisance des fonds. Cela n'a fait qu'aggraver les conditions de vie des réfugiés. Cuba soutient l'appel de l'Office en faveur du maintien voire de l'augmentation des contributions et des ressources de manière à surmonter les sérieux problèmes qu'il éprouve dans les domaines tels que l'aide d'urgence, les services de santé et d'éducation ainsi que l'aide à la création d'emplois. La délégation cubaine s'inquiète du fait que

le fonctionnement normal de l'Office est entravé par les restrictions que les autorités israéliennes ont imposées au mouvement de biens et de personnes entre la Cisjordanie et Gaza. En outre, il est regrettable qu'il n'ait pas été possible d'achever l'étude de faisabilité sur la création de l'université «Al Qods» pour les réfugiés de Palestine à Jérusalem.

18. Dans ce contexte, Cuba est d'avis que ceux qui se vantent de leur appui au processus de paix et préconisent une règlement pacifique et durable du conflit au Moyen-Orient, et qui disposent également de ressources financières, devraient répondre à l'appel qui leur a été adressé et verser des contributions pour les activités d'organismes internationaux tels que l'UNRWA. Malgré ses difficultés économiques, Cuba continuera à faire des efforts pour que de jeunes Palestiniens puissent faire leurs études à Cuba pour acquérir un métier, de façon à ce qu'ils puissent se mettre au service de leur peuple héroïque.

19. M. HAQUE (Bangladesh) dit que sa délégation s'inquiète du déficit financier continuuel dans le budget ordinaire de l'UNRWA. La communauté internationale doit comprendre que ce déficit a des incidences négatives sur le bien-être des réfugiés palestiniens. Le Bangladesh exhorte la communauté internationale, et au premier chef les donateurs, à trouver les ressources nécessaires à l'Office pour lui permettre de porter la qualité des services dans le domaine de la santé et de l'éducation au niveau voulu. Il invite également la communauté internationale à satisfaire davantage les besoins de l'Office et de ses clients, et de respecter ses engagements en matière de versement des contributions mises en recouvrement.

20. Il faut appuyer le Programme de mise en oeuvre de la paix de l'UNRWA, puisqu'il contribue à améliorer la qualité de vie des réfugiés palestiniens.

21. Les activités d'assistance de l'Office améliorent la situation économique et sociale des réfugiés et contribuent à la stabilité de la région. Malgré la crise financière, celui-ci a poursuivi ses efforts en vue de la participation des collectivités à différentes mesures, tels que la réadaptation, les soins de santé, l'éducation, la mise en place des structures administratives et les activités destinées aux jeunes. Ces mesures améliorent le moral, la confiance et la qualification des réfugiés palestiniens. De même, le Bangladesh apprécie hautement les activités de l'Office visant à élargir les droits et les possibilités économiques des réfugiés palestiniens grâce au Programme de prêts aux microentreprises.

22. Il est inquiétant que, sous prétexte de mesures de sécurité, on ne cesse d'ériger des obstacles qui entravent les opérations de l'Office. Le Bangladesh demande à toutes les parties concernées à cet égard de tenir leurs engagements et de respecter les activités prévues dans le mandat de l'UNRWA en faveur des populations palestiniennes déplacées. Les prétendues «exigences de la sécurité» ne doivent pas compromettre le bien-être des réfugiés.

23. M. ROBINSON (Canada) dit que le Canada appuie l'UNRWA depuis déjà 50 ans. On a toutes les raisons d'être optimiste et de dire que le problème des réfugiés approche d'une solution, mais cela ne diminue en rien le rôle important joué par l'Office. Il est indispensable que celui-ci dispose des ressources nécessaires à son assistance humanitaire jusqu'au moment où un accord réglant le problème des réfugiés sera adopté et appliqué. Dans ce contexte, le Canada s'inquiète des

/...

difficultés financières continues auxquelles se heurte l'Office. L'année en cours, celui-ci connaîtra une nouvelle fois un déficit budgétaire. À l'heure actuelle, les besoins de liquidités sont satisfaits grâce à des fonds empruntés à d'autres projets, ce qui suscite un endettement considérable.

24. Les ressources fournies à l'UNRWA par les donateurs vont aux soins de santé, à l'éducation et aux services sociaux. Bien que le niveau des contributions des donateurs augmente, elles restent en deçà du rythme d'accroissement du nombre des réfugiés. Par conséquent, la direction de l'Office a réduit le niveau des services fournis. Depuis 1980, ses dépenses par habitant ont baissé de deux tiers.

25. Les conséquences de la réduction continuelle du niveau des services fournis par l'Office provoquent de vives inquiétudes, notamment en cette étape cruciale du processus de paix. Dans ce contexte, le Canada a majoré sa contribution à l'UNRWA de 50 % aux cours des deux années passées; de cette manière, le montant global des fonds qu'il lui a fournis depuis la signature de l'Accord d'Oslo en 1993 s'élève à 100 millions de dollars. L'année en cours, le Gouvernement canadien a décidé de verser au budget ordinaire de l'Office 5 millions de dollars canadiens en plus de sa contribution de 10 millions de dollars canadiens.

26. L'Office est tenu de veiller à une utilisation effective et responsable des ressources fournies par les donateurs. Cela est crucial pour préserver la confiance des donateurs à son égard.

27. Le Canada appuie l'instauration d'un partenariat entre l'UNRWA, les pays hôtes et les donateurs et y participera activement.

28. En dépit des difficultés qui sont apparues ces dernières années dans le processus de paix, le Groupe de travail multilatéral sur les réfugiés continue de s'employer à améliorer sensiblement la situation humanitaire des réfugiés. À ce jour, le Groupe a aidé à mobiliser plus de 100 millions de dollars en vue d'une aide supplémentaire aux réfugiés palestiniens au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie, en Cisjordanie et à Gaza.

29. Il est important que les réfugiés aient l'occasion de faire part de leurs soucis directement à la communauté internationale. À cette fin, le Canada a organisé sept missions dans des camps de réfugiés, dont la dernière a eu lieu en juin en Jordanie. Les membres de la mission se sont entretenus avec les réfugiés au sujet du niveau des services fournis par les éléments de l'infrastructure physique et sociale aux réfugiés les plus démunis.

30. Le Groupe de travail multilatéral sur les réfugiés peut jouer un rôle constructif en soutenant les efforts des parties visant à résoudre le problème des réfugiés. Le Canada poursuivra un dialogue actif avec les participants régionaux de manière à ce que le Groupe de travail puisse apporter une contribution positive au processus de paix.

31. M. BOZAY (Turquie) dit que son pays attache une grande importance à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et a, pour cette raison, appuyé dès le début le processus de paix par tous les moyens. Les

activités de l'UNRWA sont l'un des facteurs les plus importants en ce qui concerne la stabilisation nécessaire de ce processus.

32. À l'heure actuelle, l'Office se heurte à de graves problèmes causés par un écart croissant entre ses ressources financières et ses besoins. Cette situation compromet le maintien des services à un niveau acceptable. À la différence des autres organismes du système des Nations Unies, qui travaillent par l'intermédiaire des autorités locales et des agents d'exécution, l'UNRWA fournit directement des services en matière d'éducation, de santé et de protection sociale aux réfugiés palestiniens.

33. Seules des personnes instruites, jouissant d'une bonne santé et ayant atteint une mesure de bien-être économique et social peuvent créer une ambiance favorable à l'instauration de la paix.

34. À l'heure actuelle l'Office a besoin, plus que jamais, du soutien des États Membres. En tant que membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et Président du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office, la Turquie poursuivra ses efforts à cet effet.

35. M. MEKIDAD (République arabe syrienne) dit que plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis le commencement de la tragédie du peuple palestinien; pourtant les souffrances des 4 millions de réfugiés palestiniens continuent. Il est manifeste qu'Israël, en encourageant l'immigration de Juifs du monde entier vers les territoires arabes, continue de fouler au pied les droits du peuple palestinien expulsé de ses terres. Fermer les yeux sur le danger posé par le problème des réfugiés palestiniens, c'est aller à l'encontre des efforts déployés en faveur d'un règlement global et juste de la crise au Moyen-Orient.

36. Passant au rapport de l'UNRWA, l'orateur rend hommage au Commissaire général de l'Office et à son personnel pour leurs efforts visant à améliorer la situation des réfugiés palestiniens. Sa délégation est reconnaissante pour les informations précises et détaillées fournies, notamment celles concernant les difficultés et les problèmes qui confrontent l'UNRWA et qui compromettent ses activités. Il y a lieu de s'inquiéter vivement de l'information selon laquelle le niveau des dépenses annuelles par réfugié a été réduit de 200 dollars en 1995 à 70 dollars en 1997, alors que le nombre des réfugiés a augmenté de 30 %.

37. La République arabe syrienne a consenti d'énormes efforts pour alléger les souffrances des réfugiés palestiniens et supporte un fardeau financier important, dont le montant dépasse largement les contributions apportées par les donateurs. Le Gouvernement syrien traite les réfugiés palestiniens comme ses propres ressortissants, à l'exception de la question de la nationalité, gouvernée conformément à la loi No 260 de 1956.

38. L'aide aux réfugiés palestiniens constitue une obligation pour l'ensemble de la communauté internationale. L'UNRWA doit poursuivre ses travaux, et il ne faut réduire les activités dans aucun domaine, ni les confier à un autre organisme quel qu'il soit aussi longtemps que la question des réfugiés palestiniens n'est pas réglée définitivement en conformité avec la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale du 11 décembre 1948. La République arabe syrienne invite instamment les pays donateurs à augmenter le volume de leur aide

/...

financière compte tenu du nombre croissant de réfugiés et de verser des contributions pour tous les programmes de l'Office, et non seulement une partie d'entre eux. Elle demande également à l'Office de continuer à apporter une aide aux réfugiés palestiniens sans discrimination dans tous les secteurs de son activité.

39. Il faut faire une distinction nette entre les contributions à l'Autorité palestinienne, d'une part, et les contributions à l'UNRWA d'autre part, car elles n'ont rien en commun.

40. Il est indispensable d'augmenter le budget de l'Office en République arabe syrienne pour lui permettre d'aider les réfugiés palestiniens sans retards. Il est difficile de croire que seulement 8 % du budget de l'Office sont alloués à la Syrie, alors que le nombre des seuls réfugiés enregistrés sur son territoire s'élève à 347 000 personnes.

41. La République arabe syrienne espère bientôt voir le jour où la communauté internationale appliquera les résolutions des Nations Unies et les dispositions des instruments juridiques internationaux, ce qui permettra au peuple palestinien de retourner sur les terres dont il a été expulsé. Cela constitue le seul moyen de régler le problème posé par les réfugiés palestiniens. Pour cette raison, elle estime que la politique du Gouvernement israélien consistant à créer des colonies de peuplement constitue un empiétement sur les droits du peuple palestinien et témoigne de sa volonté de maintenir les tensions dans la région, sans parler des violations graves des dispositions des résolutions des Nations Unies et des normes du droit international humanitaire. La République arabe syrienne exhorte la communauté internationale à rejeter la politique pratiquée par Israël, qui cherche à régler le problème des réfugiés palestiniens en méconnaissant leurs droits. En agissant de cette manière, Israël tourne le dos au processus de paix et sabote les efforts en faveur d'un règlement équitable de la crise au Moyen-Orient sur la base des décisions pertinentes de la communauté internationale.

42. M. AL-OTAIBI (Koweït) dit que les services en matière de santé, d'éducation, de protection sociale et d'aide d'urgence fournis par l'UNRWA dans les cinq secteurs de ses opérations revêtent une importance exceptionnelle et doivent à l'avenir être assurés à un niveau qui lui permette d'accomplir son mandat conformément aux résolutions des Nations Unies.

43. La position arabe en la matière est la suivante : premièrement, la communauté internationale porte la responsabilité pour le sort des réfugiés palestiniens et l'Office doit continuer ses activités jusqu'à ce que la question des réfugiés soit réglée conformément au paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Deuxièmement, l'Office ne doit pas réduire le niveau des services qu'il fournit aux réfugiés palestiniens dans les cinq secteurs de ses opérations, et, troisièmement, l'Office doit éviter toute discrimination dans ses activités, et ses propres difficultés financières ne doivent pas l'amener à faire passer le fardeau des dépenses aux réfugiés.

44. Le Koweït fournit depuis toujours une assistance aux réfugiés palestiniens; il a participé à la réalisation de nombreux projets d'infrastructure et a versé chaque année des contributions en espèces, car il est persuadé du bien-fondé de la cause palestinienne, que les attermoissements

/...

d'Israël et son refus d'appliquer les résolutions des Nations Unies empêchent d'avancer. Les souffrances des Palestiniens se sont encore aggravées à la suite des pratiques menées par Israël dans les territoires occupés sous prétexte d'assurer la sécurité nationale et de lutter contre le terrorisme. Pourtant, ces objectifs ne sont pas une raison pour la continuation d'actes israéliens tels que le bouclage des territoires, la démolition de logements, la confiscation de terres et la création de colonies de peuplement, qui sont contraires aux normes du droit international et à la Quatrième Convention de Genève et s'accordent mal avec le climat positif dans lequel se déroule le processus de paix.

45. Le Koweït appuie pleinement les efforts des Palestiniens en faveur de l'exercice de leurs droits légitimes, ainsi que la position arabe en la matière, qui tend à l'instauration d'une paix globale et juste sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et du principe «des terres contre la paix». Dans ce contexte, il espère que le Gouvernement israélien appliquera tous les accords conclus avec l'Autorité palestinienne, de manière à ce que le peuple palestinien puisse exercer ses droits politiques, y compris le droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant ayant sa capitale à Jérusalem.

46. Le Koweït continuera son assistance à ces activités et espère qu'à l'avenir, l'UNRWA pourra accomplir sa mission sans entraves.

47. M. DROUSHIOTIS (Chypre) remercie sincèrement l'UNRWA qui, par ses programmes en matière d'éducation, de santé, de services sociaux et d'aide d'urgence contribue à améliorer les conditions de vie de 3,6 millions de réfugiés palestiniens et à renforcer la stabilité dans la région. En tant que pays qui entretient des relations étroites avec ses voisins au Moyen-Orient, Chypre attache une grande importance à l'amélioration de la situation économique et sociale du peuple palestinien et à l'instauration d'une paix durable et de la sécurité au Moyen-Orient, et les travaux de l'Office sont extrêmement importants à cet égard.

48. Chypre sait de par sa propre expérience combien il est important de venir en aide à des personnes qui se trouvent dans une situation misérable, et de faire respecter leur droit au retour dans leurs foyers et leurs propriétés, proclamé dans les résolutions des Nations Unies.

49. Appréciant hautement les activités de l'UNRWA, l'orateur rend hommage à son personnel qui se distingue par son enthousiasme et son dévouement. Il note avec inquiétude les difficultés éprouvées par l'Office dans l'exécution des programmes en raison de sa situation financière critique. Le Secrétaire général a noté dans son rapport que les difficultés financières continues de l'Office ont une incidence négative sur le niveau et la qualité de ses services. Dans ces conditions, il est indispensable d'asseoir les activités de l'Office sur une base financière solide, et Chypre s'associe aux appels lancés en faveur de contributions supplémentaires et accrues à son budget pour lui permettre d'accomplir la mission qui lui est confiée.

50. L'une des principales conditions de l'instauration d'une paix durable et de la stabilité dans la région consiste à garantir à ses populations un niveau de vie meilleur. Chypre prend part aux efforts internationaux visant à améliorer la situation économique des Palestiniens, et non seulement verse des

/...

contributions au budget de l'UNRWA, mais a mis au point son propre programme d'assistance aux Palestiniens, qui comprend notamment la construction de deux centres médicaux en Cisjordanie et la formation professionnelle de responsables palestiniens à Chypre.

51. L'orateur se félicite de la reprise du processus de paix qui s'est manifestée par la signature d'un accord en Égypte et réaffirme le ferme attachement de Chypre à un règlement global au Moyen-Orient sur la base des résolutions des Nations Unies.

52. Le prochain cinquantième anniversaire de la création de l'UNRWA doit servir à rappeler qu'il est indispensable de respecter les résolutions des Nations Unies et les normes du droit international en vue d'un règlement définitif des problèmes internationaux et de l'allègement de la situation difficile des réfugiés. Chypre réaffirme le rôle exceptionnel joué par l'Office et la grande valeur de ses activités en faveur des réfugiés palestiniens.

53. M. MARTINO (Observateur du Saint-Siège) dit que sa délégation note avec satisfaction les services précieux que l'UNRWA fournit depuis près d'un demi-siècle au peuple palestinien dépourvu.

54. Il y a lieu de se féliciter vivement du nouveau processus de paix, mais l'élargissement continu des colonies de peuplement et de la confiscation de terres peuvent compromettre sérieusement un règlement définitif et durable sur une terre qui est sacrée, notamment pour les fidèles des trois religions monothéistes.

55. Le Saint-Siège s'estime moralement obligé de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin. La mission pontificale pour la Palestine s'emploie, en collaboration avec d'autres organismes de l'Église catholique, à fournir l'aide nécessaire en vue d'assurer un niveau de vie digne aux personnes déplacées à la suite de l'élargissement des colonies de peuplement et de la confiscation de terres.

56. L'aide humanitaire fournie aux réfugiés par l'UNRWA et les organismes religieux se poursuivra, mais ne saurait remplacer une solution définitive et durable des problèmes de la région.

57. L'orateur espère que la solution du problème ne laissera pas de côté la question de la Ville sainte de Jérusalem. À cette fin, il faut remplir les conditions suivantes : garantir le caractère universel de Jérusalem en tant que patrimoine commun des trois religions monothéistes; préserver la liberté religieuse dans tous ses aspects; garantir les droits acquis des différentes communautés religieuses sur les sites religieux, lieux de culte, centres d'enseignement et organisations charitables; garantir la continuation et le développement des activités religieuses, éducationnelles et sociales concernées; garantir un traitement égal des trois religions.

58. Durant les 50 dernières années, la Terre sainte et ses habitants ont connu beaucoup de souffrances, la recherche de la paix est donc à l'heure actuelle un impératif.

59. La délégation du Saint-Siège souhaite que les efforts inlassables consentis par l'UNRWA et la mission pontificale pour la Palestine depuis 50 ans aboutissent rapidement à la mise en oeuvre du mémorandum de Wye River et à l'achèvement des négociations sur le statut final.

60. Le PRÉSIDENT attire l'attention des membres de la Commission sur les projets de résolution A/C.4/54/L.8-12 relatifs au point 89 de l'ordre du jour, ainsi que les projets de résolution A/C.4/54/L.13-19 relatifs au point 88 de l'ordre du jour et annonce que les décisions à leur sujet seront prises à la séance suivante.

La séance est levée à 11 h 40.